

R Par. 20. Apr.
62.

3. Lettre.

B66.

d'Orange a 12 apuril 1662

Monseigneur

Depuis celle que ray hau l'honneur de vous escripte du
se de ce mois Nous avons appris Sy par une lette que
Monsieur Chere a escripte a Mons^t. Son pere de la Haye du
15^e du mois passe. Comme d'apres a Dieu devenir vos
femmes & travaux pour la restauration de ce paupier Estat
desole. Certes Monsieur le vous puis dire avec verite que
der que ieus appris que S. A. auoit iette les yeux sur
vostre personne pour en faire les negociations T'auguray
qu'il auoit des libere de nous relever de nostre cherte, puis
que sa sage prouidence conduisoit Cest affaire entre vos
Sages mains desquelles je cognos depuis long temps l'adexterite
Et creus que Dieu vous ayant desparti de si rares qualites Il
s'en voulloit servir pour faire son oeuvre, gloire lui en soit
rendue, Et a vous Monsieur nos recognoscances & gratusades
dignes d'un si grand bien fait, lequel est d'autant plus grand —
qu'il nous dessime la douce, Tuste, et legitime domination

Monseigneur Souverain Prince, d'uguet cest estre en les
particulars que receut tenu & de si grands ven fautz
Monsieur Drevon qui est apres en a Paris a aussi fait
par led^e ordinaire de son pere qui est au present lors que
Mons^r de Beaumer est l'honneur de recevoir vos commandements
il vous plust Monsieur de l'assurer que
vous le suiuies bien fort, et cest ce qui fait le sensible
de nos roye qui appren faire de peines et traux vous daignez
encore de venir voir nos desolations pour y appliquer le
dernier remede. Certes Monsieur cette attume des feux de
roye inexprimables dans le esme de tous les gens de bien
qui le disposer a les vous offrir don fano courage & a
se soumettre a toutes vos volontes, quant a moy Monsieur
qui suis Indispensablement attaché a ce devoir par celle que
ray au service de S. A. re ne m'en estoigneray jamais
non plus que de ces moyens un fad de me ressentement de
tous de graces que ray receues de vostre bonte aux voyages
que ray fait en Holande depuis l'an 1636. Ce qui me fait
vous suplier tres humblement Monsieur avec toute la
sincérité & affection d'un fidèle serviteur que si y a
quelque chose a faire j'y sui résuict de vostre venus ou
sur quel que autre pour il vous plaise de me juger capable
de me faire la grace de ne me laisse pas j'utiles a vostre
service car il y a fait long temps que n'esperez plus long
les occasions de vous en tes moyens mes grâces, j'espere
Monsieur que ne me refuserez pas cette consolation a laquelle
je tacheray de respondre avec une vraye et parfaite affection
et de vous desmoyner que je suis tres Vraiment lemeur

Monsieur

Les mal intentions ne peuvent
pas donner les mains a ces bonnes
nouvelles, et on ne pas faire destouffer
ce que m^r Drevon a gaigné de aqu'il vous
aprendre dire au^r de Beaumer ce que ne
pour estre qu'ammanas de Henry, led^r de
Beaumer ne pas enoress armee

ostre tres humble & tres
obeyssant Serviteur

Sanguis